

<p style="text-align:center">PROCÈS VERBAL SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 3 JUILLET 2020</p>
--

L'an deux mil vingt, le vendredi 3 juillet 2020 à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Etréchy, légalement convoqué le 29 juin 2020, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame la Maire, Elisabeth DAILLY.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme DAILLY, M. GARCIA, Mme BORDE, M. MARTIN, Mme LEFEBVRE, M. HASSAN, Mme BOURDIER, M. JUARROS, Mme VILLATTE, M. MILLEY, Mme FRANÇOIS, M. DUPONT, Mme CLAISSE, M. AUROUX, Mme SURIN, M. AROKISSAMY, Mme FAUCON, M. PAGNAULT, Mme CARRE, Mme LAMARCHE, M. KEITA, M. ECHAROUX, Mme MOREAU, M. COLINET, Mme RICHARD, Mme MEZAGUER, M. LECOCQ, Mme BOULANGER DI LORETO et M. HELIE.

POUVOIRS :

M. GUEDJ à M. MARTIN

ABSENTS : 0

SECRETAIRE DE SEANCE : M. KEITA Mamby

N°35/2020 – ELECTION DU MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,

Mme la Présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 4
- nombre de bulletins : 25
- bulletins blancs ou nuls : 4
- suffrages exprimés : 21
- majorité absolue : 11

A obtenu :

- M. GARCIA Julien : vingt et une (21) voix

M. GARCIA Julien ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

N°36/2020 - FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Vu les articles L 2122-1 et L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 8 adjoints.

Le maire propose de fixer à 5 le nombre d'adjoints au maire,

APRES DÉLIBÉRATION, le conseil municipal, avec **8 abstentions** (M. ECHAROUX, Mme MOREAU, M. COLINET, Mme RICHARD, Mme MEZAGUER, M. LECOCQ, Mme BOULANGER DI LORETO et M. HELIE).

DÉCIDE d'approuver la création de 5 postes d'adjoints au maire.

N°37/2020 – ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-7 et les articles L.2122-7-1 ;

Vu la délibération n°36/2020 du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire ;

Considérant que le mode d'élection des adjoints dans les communes de plus de 3 500 habitants a lieu au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel ;

Considérant que sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un ;

Considérant que si aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un deuxième tour de scrutin et, si nécessaire, à un troisième tour de scrutin à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT) ;

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 4
- nombre de bulletins : 25
- bulletins blancs ou nuls : 4
- suffrages exprimés : 21
- majorité absolue : 11

A obtenu :

- Liste « Unis pour Étréchy » : vingt et une (21) voix

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurants sur la liste « Unis pour Étréchy ». Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation:

Liste des adjoints au maire :
1^{er} adjoint – BORDE Christine
2^{ème} adjoint – MARTIN Cédric
3^{ème} adjoint – LEFEBVRE Flora
4^{ème} adjoint – HASSAN Zakaria
5^{ème} adjoint – BOURDIER Chloé

L'ordre du jour est épuisé.

La séance est levée à 19h55